

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 8

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : 2

Représentés : Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

Absents : 3

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

Votants : 10

Secrétaire de séance : Franco PICCARDO

Pour : 10

Date de la convocation : 27/03/2024

Contre : 0

Abstention : 0

N° d'ordre : DE_2024_022 09/04/2024

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur Didier SOULAIGRE, 1^{er} adjoint en charge des finances, rappelle qu'au titre des modifications de fiscalité appliquées aux communes en 2024 :

- L'ajout de la part départementale du foncier bâti ne compense pas l'intégralité des pertes dues à la suppression de la compensation par l'état de la taxe d'habitation. L'état a donc déterminé pour chaque commune un coefficient correcteur afin que les communes gardent le même montant de recette. Pour la commune le coefficient correcteur est de **1,474756**.

Monsieur SOULAIGRE précise que la commission des finances, réunie le **25 mars 2024**, propose de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme mentionné au tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2024 (%)	Taux 2024 (%)	Taux Variation (%)	Bases	Produits
Taxe foncière (bâti)	24,01	24,01	0%	763 700 €	183 364 €
Taxe foncière (non bâti)	56,00	56,00	0%	64 700 €	36 232 €
Taxe d'habitation	16,90	16,90	0%	175 800 €	29 710 €
CFE	28,00	28,00	0%	72 300 €	20 244 €
TOTAL					269 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE à l'unanimité les taux des taxes d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2024 (%)
Taxe foncière (bâti)	24,01
Taxe foncière (non bâti)	56,00
Taxe d'habitation	16,90
CFE	28,00

Fait à Les Granges Gontardes, le 09/04/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,



Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
 Date de réception de l'AR: 17/04/2024
 026-212601454-20240409-DE_2024_022-01

Dépot PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 17/04/2024
026-212601454-20240409-DE_2024_022-DE